

ASADHO

B.P.16737

KINSHASA 1

R.D. Congo

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme

African Association for the Defence of Human Rights



COMMUNIQUE DE PRESSE N°016/ASADHO/2017

« *Au-delà de 750.000.000 USD analysés par Globalwitness* »

L'Association de défense des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle, est très préoccupée par le débat suscité, en République Démocratique du Congo, par le rapport de Globalwitness intitulé « *Distributeur automatique de billets du régime* ».

En effet, le rapport bien indiqué ci-dessus publié par Globalwitness au mois de juillet 2017 a provoqué des protestations de la part du Ministère des Mines, du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC et de la Gécamines qui mettent en cause les analyses et la méthodologie de Globalwitness.

Au-delà du débat sur les chiffres où chaque partie tient à avoir raison, le rapport de Globalwitness a l'avantage de remettre sur la table les questions que les organisations de la société civile de la RD Congo ont toujours soulevé, celle de la gestion par la Gécamines des revenus perçus de ses partenaires à titre de pas de porte, royalties, loyers d'amodiation, droits de préemption et ceux inhérents à la vente ou cession d'actifs d'une part, et celles concernant la clef de répartition des pénalités versées aux régies financières par les entreprises minières, d'autre part.

S'agissant de la gestion de centaines de millions de dollars des revenus perçus par la Gécamines, les organisations de la société civile se sont toujours inquiétées au sujet de l'opacité qui entoure l'affectation de ce fonds, surtout lorsqu'on constate que les agents de cette entreprise sont impayés depuis plusieurs mois. Sans oublier que la Gécamines est l'une de rares sociétés paraétatiques de sa taille dont les états/rapports financiers ne sont pas régulièrement divulgués. La société civile a toujours considéré que cette opacité est de nature à favoriser l'irresponsabilité des gestionnaires de la Gécamines, la corruption et la distribution de ces fonds à des individus influents au sein de la Gécamines ou du pouvoir politique, en toute impunité.

¹Organisation affiliée à la Commission Internationale des Juristes (Genève), à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples (Banjul) et Membre du Réseau OMCT/SOS Torture.

S'agissant de la clef de répartition des pénalités perçues par les régies financières auprès des entreprises extractives, l'ASADHO estime que c'est un système qui favorise une minorité d'individus au détriment du Trésor public, d'une part, et la corruption et le clientélisme dans la mesure où les fonds octroyés aux régies financières échappent à toute traçabilité et au contrôle de l'ITIE. De toute évidence, l'ASADHO s'aligne sur les conclusions de Global Witness quant à ce et considère qu'il y a lieu revoir notre système fiscal inéquitable.

Au regard de l'absence de transparence qui caractérisent les deux systèmes ci-dessus et leur impact sur la gouvernance d'important revenus extractifs, l'ASADHO estime qu'il est urgent d'engager au sein de l'ITIE-RDC un débat des parties prenantes à ce sujet de manière à mettre non seulement fin à l'opacité de gestion des fonds provenant du secteur extractif, mais aussi à soutenir des réformes subséquentes

Face à ce qui précède, l'ASADHO recommande :

➤ **Au Gouvernement de la République de :**

- Revoir la clef de répartition des pénalités entre le Trésor public et les régies financières pour que les agents desdites régies financières ne puissent plus bénéficier de grands avantages rapport au reste de congolais ;

➤ **Au Comité Exécutif de l'ITIE-RDC de :**

- Ouvrir un débat public des parties prenantes sur la gestion et l'affectation des revenus du secteur extractif perçus et gérés directement par les entreprises de l'Etat ;

➤ **A la Gécamines de :**

- Rendre public ses états financiers en les publiant sur son site web afin de faciliter la compréhension du public de l'affectation des revenus perçus de ses partenaires depuis la libéralisation.

Fait à Kinshasa, le 31 juillet 2017

ASADHO

Pour toute information, prière de contacter :

Me Jean Claude KATENDE : Président National

Téléphone : + 243 81 17 29 908